

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Groupement de**  
**commandes -**  
**Fourniture de carburant**  
**à la pompe avec cartes**  
**accréditives**

**SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le jeudi 14 septembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaients présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Lisa ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaients donné procuration :

Didier STURMA à David DEROSSIS,  
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON,  
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Farida LAID à Eric BOUCOURT,

Etaients absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

**GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE DE CARBURANT A LA POMPE AVEC CARTES ACCREDITIVES**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats ;
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour la fourniture de carburant à la pompe avec cartes accréditives entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne ;
- **Considérant** que ce groupement de commandes est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public ;
- **Considérant** que la Ville de Thiers assurera la coordination de ce groupement ;
- **Considérant** que ce marché sera passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, il est proposé que la CAO compétente soit celle de la Ville de Thiers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :**


- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Thiers et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ayant pour objet la fourniture de carburant à la pompe avec cartes accréditives, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;
- **Approuve** le fait que la CAO compétente soit cette de la Ville de Thiers ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER